

~~~~~

Un rôle des contributions de 1737 signale, dans la paroisse, les terroirs dont les noms suivent : Lestenguet, Lezerider, Keryot, Le Theven, Le Croazou, Rudolloc, Poulhalec, Kerlouan, Kerizouarn, Saint-Trégarec, Le Goaz, Kerliver, Kerchuern, Cleuzmeur, Kersalvator, Tréguinec, Lerret (trève).

## EGLISE PAROISSIALE

L'église, reconstruite au XVIII<sup>e</sup> siècle, n'a pas grand caractère architectural. M. de Kerdanet y a relevé sur le clocher l'inscription suivante : N. C. JEGOU. CURE. M. V. CASTEL. SYNDIC. M. HABASQUE. 1706. Un des bas-côtés porte la date de 1670.

Nous remarquons, dans le travail de M. Dupuy sur les épidémies en Bretagne (1), une note du subdélégué de Lesneven à propos d'une effroyable épidémie de typhoïde qui désolait le Léon en 1776 :

« En entrant dans l'église de Kerlouan, je fus si fort frappé de l'odeur, que je fus obligé d'en sortir sur-le-champ. On n'enterre cependant plus dans cette église depuis environ trois semaines. Mais cette odeur subsistera vraisemblablement longtemps encore.

« Je recommandai à M. le Recteur d'exhorter ses paroissiens à ne pas prier dans les cimetières, et de veiller à ce que les fosses eussent au moins cinq pieds.

« Cette vapeur cadavéreuse qui règne toujours dans l'église de Kerlouan est bien propre à entretenir le mal.

« J'envoyai, samedi dernier, un paquet de résine et de soufre au Recteur pour y brûler, et par ce moyen diminuer l'odeur insupportable qu'on y sent. »

Plusieurs arrêts avaient déjà été portés pour défendre les inhumations dans les églises, mais les fidèles n'en tenaient aucun compte, et les Recteurs n'avaient pas l'autorité suffisante pour s'opposer à cette manière de faire, et protestaient platoniquement en faisant creuser une tombe dans le cimetière, et en allant la bénir pendant

(1) *Annales de Bretagne*, 1, p. 125.

que les parents creusaient à la hâte une fosse dans l'église et y enterraient leur mort. C'est ce que constate un nouvel arrêt du Parlement du 17 Octobre 1776 :

« La plupart des actes de sépulture portent que le corps a été inhumé dans l'église paroissiale de Kerlouan, par les parents ou amis, pendant que le Recteur et le clergé ont chanté les prières accoutumées près de la fosse, dans le cimetière. »

En 1774, M. Millour, recteur, répondait comme il suit à l'enquête sur la mendicité demandée par Mgr de la Marche :

« Il y a environ quarante-cinq mendiants domiciliés dans cette paroisse. Le nombre des habitants aisés surpasse des deux tiers celui des mendiants.

« Il y a plusieurs causes de la mendicité dans cette paroisse : la cherté du blé et du lin a augmenté considérablement le nombre des mendiants. Le défaut de travail pendant l'hiver oblige plusieurs à mendier et qui se passent d'aumône pendant l'été par le moyen de leurs journées.

« Les mendiants de cette paroisse sont presque tous locataires, il n'y en a que trois ou quatre qui aient quelque peu de terre à cultiver ; ils n'ont point de vache. Ceux qui ont quelque terre pourraient peut-être nourrir une vache s'ils avaient les moyens pour l'acheter.

« Il y a dans cette paroisse des mendiants de différentes espèces : il y a de seize à dix-sept vieux ou infirmes, de douze à quatorze enfants hors d'état de travailler ; les autres sont forts et robustes, mais il leur faut mendier pour sustenter leur famille.

« Je ne connais pas de moyen plus efficace pour supprimer la mendicité dans cette paroisse que d'y établir trois ou quatre quêtes par an. On irait chez tous ceux qui peuvent faire quelque charité, les uns donneraient du blé,

les autres du lin ou de l'argent ; on mettrait toutes ces aumônes entre les mains d'une personne de probité qui prendrait le soin de les distribuer aux pauvres, d'une manière proportionnée à leur indigence.

« Il n'y a, dans cette paroisse, ni hôpital ni casuel provenant des quêtes, ni fond certain pour les pauvres, que neuf livres par an faisant partie du revenu d'une fondation que le gouverneur a coutume, lorsqu'il rend son compte, de donner au Recteur, qui en fait la distribution. »

Autrefois, l'Evêque de Léon était le *gros décimateur* de la paroisse de Kerlouan. Mais vers le *xviii<sup>e</sup>* siècle, les Evêques abandonnèrent la dîme au *général* de la paroisse, moyennant une modique redevance à l'Evêché.

Voici quel était, en 1786, le revenu total des prêtres, c'est-à-dire du Recteur et de deux vicaires, pour une population de 3.000 âmes :

1<sup>o</sup> Une portion de la dîme due au *général*, à la 36<sup>e</sup> gerbe, soit 129 livres ;

2<sup>o</sup> Une dîme dite des *novales*, c'est-à-dire due sur les terres nouvellement défrichées, qui, elles, ne payaient pas la dîme au gros décimateur ; elle était estimée valoir 207 livres ;

3<sup>o</sup> Une *prémice* consistant en deux brassées de gerbes par ferme prises sur l'aire ; c'était le revenu le plus considérable et valait 700 livres. Plusieurs fois, les paroissiens s'étaient plaints, non pas tant du total de l'imposition que du mode employé pour le percevoir, ne trouvant pas juste que la moindre ferme payât autant que la plus grande. L'Evêque, pour obvier à cet inconvénient, avait proposé de faire payer également à tous la dîme à la 36<sup>e</sup> gerbe, taux ordinaire du diocèse, mais les gros fermiers s'y étaient refusés.

Le Recteur avait, de plus, 66 livres de supplément payé

par le *général*, et 87 livres, produit de l'acquit des fondations. Il recevait donc en tout 1.217 livres, sur lesquelles il en devait payer 700 pour la portion congrue de deux vicaires.

C'était vraiment trop peu pour une si grande paroisse, et en 1786, Mgr de Lamarche s'occupait d'améliorer le sort du clergé, et à ce propos, il notait :

« Il est à la connaissance du diocèse que la paroisse de Kerlouan est attaquée, annuellement pour bien dire, de maladies épidémiques ; que les chemins y sont des abîmes ; que le peuple y est litigieux et pourrait, en conséquence, contester le droit de prémice, au moins la manière de le percevoir, comme il l'a déjà tenté par le passé ; que les denrées y sont très chères eu égard à la proximité de Brest, et qu'il n'y a d'autre hospitalité pour les étrangers que le presbytère » (Evêché).

#### CHAPELLES

##### 1<sup>o</sup> *Saint-Egarec* ou *Saint-Trégarec*.

C'était un bénéfice connu sous le nom de « *gouvernement* de Saint-Egarec », dont étaient fondateurs les seigneurs de Coetmenech, et dont était présentateur, à la fin du *xviii<sup>e</sup>* siècle, le prince de Tingry. Le revenu était de 470 livres, avec charge d'une messe basse, les dimanches et fêtes, dans la chapelle.

C'était l'un des bénéfices les plus considérables du Léon. En 1503, Guillaume Le Bec, prêtre, en était possesseur, et concédait à cette époque à messire Henri Le Bailly, prêtre, un droit de tombe avec voûte au chœur de la chapelle (Arch. départ.) ; en 1777, le titulaire était l'abbé Barbier de Lescoët, chanoine comte de Lyon ; il fallait un certain nombre de quartiers de noblesse pour faire partie de ce

Chapitre, dont tous les membres avaient le titre de comte de Lyon.

Voici ce qu'écrivait à l'Evêque, M. Rolland, recteur, le 24 Février 1806 :

« La chapelle de Saint-Thégarec est en grande vénération et fort fréquentée par les pèlerins de toute part. Elle mériterait d'être ouverte pour entretenir la dévotion des fidèles ; si vous jugez à propos de permettre de l'ouvrir et de donner la liberté d'y dire la messe sur semaine, quand les pèlerins le demanderont, je voudrais savoir si l'on pourra y célébrer le jour du pardon, qui se trouve le troisième ou quatrième dimanche de Juin. Avant la Révolution, c'était l'usage d'y aller en procession y chanter la messe et les vêpres et d'en revenir de même. J'ai essuyé beaucoup de plaintes de n'y avoir pas été, l'année dernière. »

A quelques mètres Sud-Ouest de la chapelle, est une fontaine souterraine, à quelques pas de la grève. Elle est construite en pierre de taille du grossier granit de la côte. On y descend du côté Nord par une vingtaine de marches. L'eau, sans écoulement apparent, y demeure toujours limpide, et l'on y va en pèlerinage. On dit cette eau très efficace pour les maux d'yeux (note de M. l'abbé Antoine Favé).

### 2° Tref-an-Lerret.

Le vrai nom semble être *Erret*, devant lequel on met, soit l'article breton *Nerrette*, soit l'article français *Lerret*, soit les deux articles, *an Lerret*. C'était le nom de la chapelle fondée en l'honneur de saint Sezni, lorsqu'il débarqua sur la côte.

On y desservait une chapellenie dite de Coztianbescond, fondée anciennement par maître Yves Silguy, car nous

voyons, en 1554, Valentin Silguy, Sr de Coztianbescond, demeurant à Guilers, et son fils Jehan Silguy, demeurant au Tref-an-Lerret, paroisse de Kerlouan, présenter à Mgr de Léon, comme titulaire de cette chapellenie, messire Jehan de Coetlosquet, prêtre, demeurant à Kerlouan, en place de Guillaume Silguy, naguère décédé (Arch. départ.).

### 3° Kersalvator.

Gouvernement de Kersalvator, en la chapelle du Sauveur, qui existait encore en 1806. En 1777, c'est l'Ordinaire qui nommait à cette chapellenie, dont le titulaire était un infirme, M. Flamand. Les revenus étaient de 60 livres, sans y comprendre les offrandes, une maison et quelques parcelles de terre chaudë. Monseigneur avait l'intention d'annexer cette chapellenie à son petit séminaire.

### 4° Notre-Dame du Croazou.

C'est, sans doute, la chapelle dite de Notre-Dame, en 1806, du *Croazou*, en 1869, et de *Sainte-Anne*, en 1877. Toujours est-il que, dans cette chapelle du Croazou, se trouve une statue en pierre de sainte Anne.

### 5° Autres chapelles, signalées dans un état du mois d'Avril 1794 (L. 2).

Chapelles de *Saint-Michel*, *Saint-Venal*, chapelle du manoir de Keriscillien, *Saint-Egarec*, *Saint-Séni* ou de *Nerret*, *Saint-Sébastien*, *Saint-Sauveur*, chapelle du manoir de Quilorne. Cet état signale également une croix près du manoir de Penarméas et près celui de Kerénès.

## RECTEURS AVANT LE CONCORDAT

1535. Alain Keryven, recteur de Kerlouan.  
 1580. Gilles Podeur, recteur, fonde une chapellenie.  
 1585. Guillaume Creff ; se démet.  
 1585. 19 Mai. Mgr de Neufville nomme recteur Jean Marhec, diacre.  
 1598. Guillaume de Cozkerguen, recteur.  
 1610. Jacques Roudaut, *Rector et scholasticus de Kerlouan*, maître ès arts de la confrérie de Lesneven.  
 1639. François Blouin, recteur.  
 1699. Décès de Golvin Pinvidic, recteur.  
 1699. 12 Décembre. Guillaume Jégouïc ; pourvu par Rome.  
 1717. Yves Malescot ; résigne pour permuter avec le suivant.  
 1717-1734. Gabriel Corbé ; décédé, était recteur de Delescoet (Vannes).  
 1734-1754. Jean Baron ; décédé.  
 1754-1761. Augustin-François de Kerscau.  
 1761-1766. Pierre Le Baud, décédé.  
 1766-1770. François Abhervé, décédé.  
 1770-1775. François Millour.  
 1776-1790. Bernard Giraudet ; né en 1742 ; il refusa le serment ; était recteur de Goulven (insoumis) en 1798.

## RECTEURS DEPUIS LE CONCORDAT

- 1804-1824. Louis-François Rolland, de Plourin ; était en 1790, recteur de Languengar, près Lesneven ; s'embarqua à Roscoff, le 3 Octobre 1792, pour l'Angleterre ; fut désigné pour Kerlouan, où il mourut en 1824.

- 1824-1835. Alain Crenn, de Plounéour-Ménez.  
 1835-1843. Guy Déroff, de Saint-Pol.  
 1843-1850. Guillaume Corbé, de Saint-Ségal.  
 1850-1859. Christophe Léon, de Bodilis.  
 1859-1870. Jean-Marie Le Bloas, de Lambézellec.  
 1870-1878. Louis-Joseph Graveran, de Camaret.  
 1878-1890. Claude-Marie Roudaut, de Plouguerneau.  
 1890-1899. Jean-Marie Roudaut, de  
 1899. Bernard Gauthier, de Morlaix.

## VICAIRES

- Jacques Mallégo.  
 1831. Jean-Marie Le Caill.  
 1834. Olivier Donval.  
 1835. François Tanguy.  
 1838. François Cabioch.  
 1840. Jean Floc'h.  
 1853. Hervé Cocaïgn.  
 1856. Jean-François Marziou.  
 1857. François Le Guen.  
 1862. Elie Abjean.  
 1871. Pierre Créof.  
 1874. Paul Miniou.  
 1875. Olivier Coroller.  
 1890. Napoléon Ollivier.  
 1892. Jean-René Bleunven.  
 1907. Sébastien Riou.  
 1908. Olivier Le Bras.

## MAISONS NOBLES

Le Barbu ou Barvet, S<sup>r</sup> de Kerénez : *d'or au trescheur ou essonier (alias au sautoir fleuroné) d'azur accompagné d'un croissant de gueules en chef ; alias : une tête d'homme barbu.*

Carn, S<sup>r</sup> de Ranvelin : *d'or à 3 chevrons de gueules.*

Coetaudon, S<sup>r</sup> de Kerénez : *d'or au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'azur ; alias : à la bordure componnée d'argent et de gueules ; devise : Tout à souhait.*

Coetnempren, S<sup>r</sup> de Keraméar et de Kerénez : *d'argent à 3 tours crénelées de gueules ; devise : Et abundantia in turribus tuis.*

Lesguern, S<sup>r</sup> du Clezmeur ; armes antiques : *d'or au lion de gueules, à la bordure engreslée d'azur ; modernes : fascé de 6 pièces de vair et de gueules ; devise : Soit !*

Kerlouan, S<sup>r</sup> du dit lieu : *d'argent à la colombe d'azur, qui est Kerrom ; écartelé d'argent à deux chevrons d'azur, qui est Kerlouan.*

Miorcec de Kerdanet : *d'azur au hérisson d'or, au chef d'argent, chargé de 3 hermines de sable ; devise : Tout pour la charité.*

Parcevaux, S<sup>r</sup> de Keranméar : *d'argent à trois chevrons d'azur ; devise : S'il plait à Dieu.*

Parscau, S<sup>r</sup> de Kerilis : *de sable à 3 quintefeilles d'argent ; devise : Amzeri (temporiser).*

Silguy, S<sup>r</sup> de Penher : *d'argent à deux lévriers de sable accolés d'argent, passant l'un sur l'autre ; devise : Passe hardiment.*

Simon, S<sup>r</sup> de Kerénez : *de sable au lion d'argent, armé et lampassé de gueules ; devise : C'est mon plaisir.*

FAMILLES NOBLES DE KERLOUAN AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

1558. Hervé de Kersaintgilly, S<sup>r</sup> de Keryvoas.

1561. Gabriel de Kersaintgilly, écuyer S<sup>r</sup> de Kerennéz.

1573. Ecuyer Guillaume Gouziou, S<sup>r</sup> de Kervaziou.

1574. Yves Le Moine, S<sup>er</sup> de Trévigné.

1575. Jean Kerédan, S<sup>r</sup> du Cosquer.

1582. Pierre Pinart, S<sup>r</sup> de Keryven.

1587. N. et P. Hervé de Parcevaux, S<sup>r</sup> de Mézornou.

1587. Guillaume Liscoat, S<sup>r</sup> du Kermeur.

1587. Alain Lesguern, S<sup>r</sup> de Lescoat.

1587. D<sup>lle</sup> Jeanne de Kersaintgilly, dame douairière de Traonfagan, épouse de Jean Kerguz, fille aînée de Hervé de Kersaintgilly.

Les archives de Nantes (B. 627) possèdent un procès-verbal des prééminences en l'église de Kerlouan, dressé en 1627, suivant requête de François de Kersaintgilly.

## MONUMENTS ANCIENS

1<sup>o</sup> A l'Est de Kervizouarn, menhir de 3 mètres.

2<sup>o</sup> Au Nord-Ouest du bourg, près la mer, deux menhirs de 6 mètres de haut.

3<sup>o</sup> A Kermorguel, à 2 kilomètres Ouest du bourg, menhir et deux dolmens.

4<sup>o</sup> Au Ménec, dolmen du Rochquequeliou.

5<sup>o</sup> Dolmen au Sud du chemin du bourg, sur sommet de la montagne, après avoir passé la route nationale au village de Kélorn, dans le champ *Parc-An-Dol* ; table, 3 m. 60 sur 3 m. 10, sur trois piliers.

A Goarem-ar-Ménez, grotte naturelle de 9 mètres de long; on y a trouvé une hache en diorite et des fragments de poterie.

Pierre branlante, près des deux menhirs n° 2 (du Châtelier).

